



Samedi 16 septembre 2023

RANDONNÉE CYCLOTOURISTE DE SÉMÉAC ÉVASION

Ouverte aux licenciés de la Fédération Française de Cyclotourisme & aux non licenciés



À vélo tout est plus beau !

- **Petit circuit** // <http://www.openrunner.com/?id=15980850>

36,55 km / 452 m+

Séméac - Haut de la côte de Sarrouilles - TAD - Piétat - TAG - Angos - Lhez- Bordes - Tournay
- TAG - Peyraube - Clarac - Moulédous - Goudon - TAG - Laslades - Sarrouilles - Séméac

- **Moyen circuit** // <http://www.openrunner.com/?id=15980820>

71,96 km / 939 m+

Séméac - Haut de la côte de Sarrouilles - TAD - Piétat - TAG - Angos - TAD - Montignac -
TAG - Fréchou-Fréchet - Mascaras - TAD - Lhez- Bordes - Tournay - Ozon - Lanespède -
Capvern - TAG - Lutilhous (**RAVITAILLEMENT**) - Haut de la côte de Burg - Orioux - TAG
- Haut de la côte de Goudon - Goudon - Laslades - Sarrouilles - Séméac

- **Grand circuit** // <http://www.openrunner.com/?id=15980787>

79,92 km / 1011 m+

Séméac - Haut de la côte de Sarrouilles - TAD - Piétat - TAG - Angos - TAD - Montignac -
TAG - Fréchou-Fréchet - Mascaras - TAD - Lhez- Bordes - Tournay - Ozon - Lanespède -
Capvern - TAG - Lutilhous (**RAVITAILLEMENT**) - Haut de la côte de Burg - Orioux - Sère-
Rustaing - Lamarque-Rustaing - TAG - Mun - Aubarède - Cabanac - TAG - TAD - Marquerie
- TAG - Hourc - Souyeaux - TAD - Laslades - Sarrouilles - Séméac

Engagements de 13 h à 14 h à la salle Marie-Aline LANUSSE (ex-A CASO)

(à gauche, 50 m après la mairie de Séméac, direction Aureilhan)

Départs libres à partir de 13 h

Arrivées à partir de 15 h / Fermeture de la randonnée à 18 h

Tarif :

4 € comprenant le ravitaillement à mi-parcours (Lutilhous) & le casse-croûte à l'arrivée (devant la salle Marie-Aline LANUSSE (ex-A CASO) à Séméac)

Renseignements :

3, rue Georges Clémenceau / 65600 Séméac

M. Philippe EVON (06 88 09 40 41)

Règlement :

- Cette randonnée est soumise au règlement de la Fédération Française de Cyclotourisme et ouverte à tous les cyclotouristes, licenciés ou non.
- Une autorisation parentale est exigée pour les mineurs non accompagnés.
- Les participants devront se considérer comme étant en excursion personnelle et respecter le code de la route ainsi que les consignes des organisateurs.
- La circulation en peloton n'est pas autorisée.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents matériels ou corporels, d'où la nécessité d'être couvert par une assurance.
- Cette randonnée n'étant pas une compétition, ni temps ni classement ne seront publiés.
- Chaque participant devra être assuré par des garanties conformes aux dispositions articles L.321-1 et L.331-9 du code du sport et devront attester être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours choisi.
- Port du casque recommandé.